

Département  
du HAUT-RHINArrondissement  
de MULHOUSE

# Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipalélus :  
33

Conseillers en fonction :

33

Conseillers présents :

18

Conseillers absents :

15

-----  
Séance ordinaire du 14 décembre 2023dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le quatorze décembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (18) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Philippe WOLFF, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Sébastien BURGYP et Alexandre DURRWELL

**Excusés (15) :**

M. Jean KIMMICH (procuration à M. MARCUZ)  
Mme Barbara HERBAUT  
Mme Maryse LOUIS (procuration à Mme ADAM)  
M. Patrice NYREK  
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)  
M. Raphaël SPADARO  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. BURGYP)  
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Véronique FLESCHE  
Mme Bérengère MICODI  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

**Point 11 de l'ordre du jour****Ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural**

Le cadastre mentionne un chemin rural au niveau du lieudit du « Holzacker », à proximité immédiate de la rue de Zimmersheim.

Dans les faits, ce chemin n'est plus emprunté depuis de nombreuses années et, par l'effet du temps, a tout simplement cessé d'exister.

Ne constituant désormais plus qu'un espace boisé non affecté à l'usage du public, les voisins ont sollicité la commune afin de l'acquérir.

Toutefois, avant de pouvoir procéder à son aliénation, il est nécessaire de respecter la procédure de déclassement préalable impliquant une enquête publique selon les modalités prévues par les articles L.161-10 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieudit « Holzacker » sis sur les parcelles cadastrées section CX n° 64 et 63 d'une surface totale de 5,04 ares ;
- d'autoriser Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 19 décembre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,

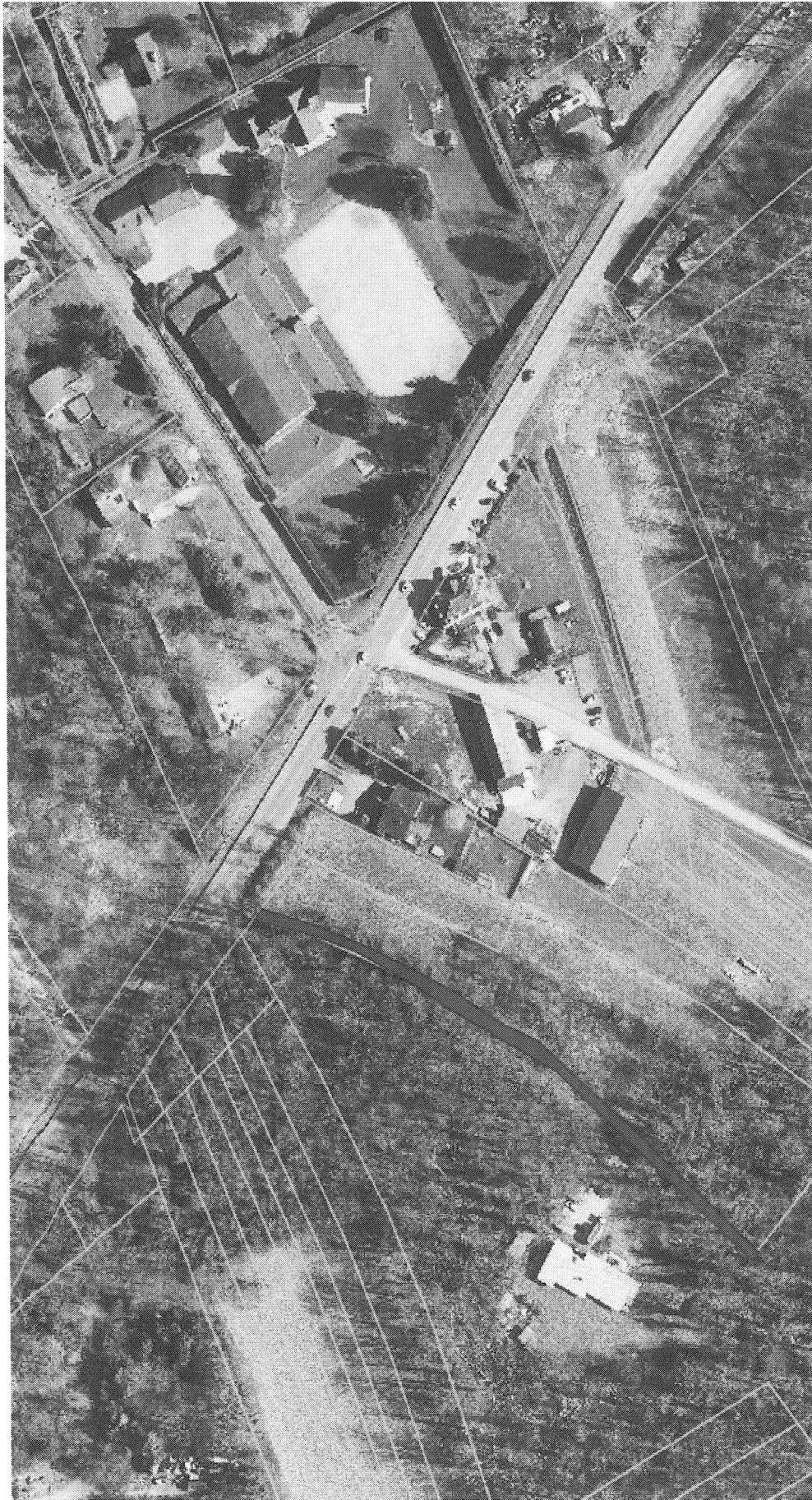


Patrick BOUTHERIN

### **Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **20 DEC. 2023**



Ville de Rixheim – conseil municipal du 14/12/2023 : Annexe à la délibération relative à l'aliénation d'un chemin rural